

# ENFIN

## LE RETABLISSEMENT DU PAIEMENT DES TICKETS RESTAURANT POUR LES TÉLÉTRAVAILLEURS INEO

### LE CONTEXTE



- **Début avril** : Suppression unilatérale de la direction d'Ineo à tous ses salariés en télétravail, durant la période de confinement, des tickets restaurant ou primes paniers.

### NOTRE POSITION

- Annulation de cette décision arbitraire.
- Application de l'article 4.1.1 de l'accord d'entreprise relatif au télétravail au sein de l'UES ENGIE Ineo : *"les télétravailleurs bénéficieront des mêmes droits collectifs que les salariés travaillant sur un site"*.

### NOS ACTIONS

- **30 juin** : réception d'une lettre recommandée de l'inspectrice du travail donnant raison à la CFTC dans ce litige.
- **02 juillet** : Lors du Comité Groupe France ENGIE, la CFTC demande à Mme Claire WAYSAND Directrice Générale d'ENGIE et M. Pierre DEHEUNYNCK DRH d'ENGIE, d'annuler cette directive.  
**Réponse de la direction d'ENGIE** : « nous changeons de cadre. Ce sont maintenant aux entités d'ENGIE de décider de la distribution ou non des tickets restaurants ou primes paniers aux télétravailleurs »
- **08 juillet** : Lors du CSE-C, la CFTC demande à nouveau à M. Nicolas FLAMANT, DRH de l'UES ENGIE Ineo, de revenir sur sa décision.
- **13 juillet** : envoi d'une lettre recommandée au DRH de l'UES ENGIE Ineo pour l'informer, suite à son non positionnement du 08 juillet, que la CFTC Ineo transmet le dossier à son avocat.
- **20 juillet** : La direction de l'UES INEO nous informe du paiement des tickets restaurant, pour tous les télétravailleurs INEO (sédentaires ou non-sédentaires).



Nos actions on fait respecter vos droits

La CFTC Ineo vous remercie pour vos nombreux messages de soutien durant cette affaire